

FO écrit à M. Montebourg, ministre de l'économie, pour l'annulation des plans de licenciements et l'arrêt des délocalisations

Le conseil d'administration d'Alstom a décidé de recommander l'offre d'achat de la branche énergie faite par General Electric (GE) avec l'aval du gouvernement.

Trois coentreprises seraient créées à 50/50 avec GE : GRID, renouvelable, et nucléaire monde plus turbines vapeur France. Mais le contrôle opérationnel de ces coentreprises serait attribué à GE.

GE récupérerait à 100% les turbines gaz, les turbines vapeur hors France et hors nucléaire et donc l'essentiel de l'activité services de Power, qui est l'activité la plus rentable.

Il s'agit d'un démantèlement du groupe : si cette opération était effectivement conclue, le chiffre d'affaire d'Alstom passerait de 20,3 milliards d'euros à 6,3 milliards d'euros¹.

Les effectifs du groupe dans le monde étaient de 120000 salariés en 2000 ; ils sont de 93500 salariés actuellement ; ils passeraient à 29600 salariés² avec cette nouvelle opération.

Le groupe Alstom ainsi réduit serait une proie encore plus facile à absorber à l'occasion de futures OPA.

Le gouvernement n'a donc pas entendu notre revendication de maintien de l'intégrité du groupe.

L'Etat a annoncé qu'il entrerait à hauteur de 20% dans le capital d'Alstom. Bouygues aurait accordé une option d'achat de ses actions à l'Etat valide 20 mois après la clôture de l'opération de vente à GE au prix minimum de 35€. Avant la vente de ses actions, actuellement cotées à 27€, Bouygues toucherait un dividende exceptionnel en compensation de la perte de la branche énergie. Ce serait donc pour Bouygues une très bonne affaire.

En attendant Bouygues prêterait ses actions à l'Etat pour lui permettre d'avoir deux sièges au conseil d'administration d'Alstom.

Le groupe Alstom détient des activités stratégiques telles que la production d'énergie électrique et le transport ferroviaire. Ces activités ne doivent pas être à la merci d'opérations financières spéculatives ou d'OPA. FO estime que l'Etat devrait prendre le contrôle de ces activités par une prise de participation majoritaire.

1 Chiffre d'affaire actuel de la branche transport d'Alstom, soit 5,9 milliards d'euros, plus le chiffre d'affaire de l'activité signalisation ferroviaire de GE, soit 0,4 milliard d'euros.

2 Effectif actuel de la branche transport, soit 28400, plus l'effectif de l'activité signalisation de GE, soit 1200.



LETTRE OUVERTE de FO à M. Arnaud MONTEBOURG, ministre de l'économie et du redressement productif :

« Monsieur le Ministre,

Nous avons appris par la presse télévisée et écrite que le gouvernement avait donné son aval à l'offre déposée par General Electric pour l'acquisition de la branche énergie du groupe Alstom.

Les prétendants au rachat de la branche énergie du groupe Alstom ont rivalisé de promesses de préservation et de développement des emplois en France.

Lors d'une réunion de présentation de son offre aux organisations syndicales le 19 juin, General Electric a indiqué que l'agence Vigeo serait chargée de contrôler la tenue de son engagement à créer 1000 emplois supplémentaires en France sur les co-entreprises avec Alstom et sur la partie achetée à 100% par GE, sur 3 ans.

Ceci ne nous rassure pas du tout, car d'une part, si nous prenons l'engagement de GE à la lettre, il faudrait attendre 3 ans pour que GE soit éventuellement sanctionné dans le cas où il ne tiendrait pas ses engagements et d'autre part, la période transitoire d'environ un an qui s'ouvre maintenant avant la clôture éventuelle de l'opération de vente de la branche énergie est la période de tous les dangers pour les emplois dans le groupe.

Nous vous avons alerté sur les délocalisations d'activités vers les pays à bas coût de main-d'œuvre en cours dans le groupe Alstom et les suppressions de postes qu'elles entraînent. Nous vous avons alerté sur les menaces qui pèsent sur l'existence même de certains sites du groupe en France.

La condition première pour que les engagements sur l'emploi soient crédibles est de faire annuler les plans de licenciements déjà lancés dans le groupe Alstom (182 suppressions de postes sur le siège de Transport à Saint-Ouen, 87 suppressions de postes sur la filiale informatique IS&T, déplacement d'une partie de GRID La Défense à Massy,...). Vous nous aviez répondu le 17 juin que l'Etat n'avait pas d'administrateur chez Alstom et qu'il ne pouvait pas influencer sur ce point.

Nous estimons quant à nous que cela relève de la responsabilité du gouvernement, que l'Etat soit représenté ou non au conseil d'administration d'Alstom.

Nous avons appris que l'Etat va maintenant disposer de deux sièges au conseil d'administration du groupe Alstom, ce qui réaffirme de toute façon la responsabilité du gouvernement.

Nous vous demandons d'intervenir dès maintenant pour bloquer les plans de suppression de postes ainsi que les délocalisations d'activités sur le groupe Alstom.

Dans l'attente de votre réponse ou de vous rencontrer à nouveau, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos respectueuses salutations.

Philippe PILLOT, Représentant syndical FO comité de groupe Alstom »

Pour tout contact : Charles MENET, p.6018; Xavier KREBS, p.6004; Yves STROBBE, p.6617; Jean-Marie VERLOT, p.6459; Michel GARCIA, p.6343; Catherine BOUZARD, p.1367.